



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 17 janvier 2017 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson, Madame Brenda Dawson.

Les membres du conseil absents sont :
Monsieur Howard Sauvé, motivée.

Madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

1. Lecture et adoption de l'ordre jour

2017-01-001

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017 À 19 H

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2016
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2016
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 30 novembre 2016
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

- 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 7.2 Dépôt de la Stratégie de Conservation pour la Municipalité de Mille-Isles
- 8. Affaires diverses**
- 8.1 Acceptation de don : lot 3 206 941 du cadastre du Québec appartenant à monsieur Lawrence Freedman
- 8.2 Autorisation pour convertir le régime de retraite des employés à cotisation déterminée en régime de retraite simplifié
- 8.3 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat poussière pour l'année 2017
- 8.4 Approbation de l'avenant n°4 au contrat du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie
- 8.5 Autorisation du paiement n°7 à l'entrepreneur général Gilles Malo Inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie
- 8.6 Embauche d'une ressource pour le programme Place aux enfants
- 8.7 Embauche de monsieur Gilbert Desrochers à titre de surveillant de patinoire
- 8.8 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relative à la qualité du déneigement de la route 329 sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2017-01-002

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2016

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **7 décembre 2016** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **7 décembre 2016**.

ADOPTÉE.

2017-01-003

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2016

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **12 décembre 2016** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du **12 décembre 2016**.

ADOPTÉE.

2017-01-004

2.3 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2016**

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **14 décembre 2016** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du **14 décembre 2016**.

ADOPTÉE.

2017-01-005

3. **Approbation des comptes**

3.1 **Approbation des comptes**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de décembre 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de décembre 2016 totalisant **258 370.04 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de décembre 2016 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. **États financiers**

4.1 **États financiers se terminant le 30 novembre 2016**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 30 novembre 2016.

5. **Correspondance**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

5.1 **Correspondance**

Un résumé de la correspondance du mois décembre a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. **Compte-rendu des comités**

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectifs et des prochaines activités.

Communication : L'amélioration du site internet est toujours en cheminement.

Bâtiment : Afin d'avancer le projet de rénovation de l'hôtel de ville, la Municipalité procédera aux appels d'offres par invitation pour les professionnels en architecture, génie civil, structure ainsi qu'électricité et mécanique. L'ouverture des soumissions est prévue à la mi-mars.

Transport : Les travaux sur le chemin Shrewsbury continuent. La Municipalité attend le C.A. du ministère avant d'effectuer des travaux sur le premier 150 mètres.

Incendie : La Municipalité a reçu une lettre de félicitation du Ministère de la Sécurité publique pour les efforts effectués en vue de réaliser les actions prévues au plan de mise en œuvre de notre schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Loisir : La Municipalité procédera à l'embauche d'une ressource pour animer des ateliers pour les enfants de 0 à 5 ans, et ce, collaboration avec la Municipalité du Canton de Gore et le Comité d'Action Laurentides. Les jeunes familles de Mille-Isles sont encouragées à participer aux ateliers et peuvent communiquer avec Nathalie Bouchard pour avoir plus de renseignements.

Rapport du Maire

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

TRICENTRIS : L'entreprise Tricentris a reçu confirmation qu'elle partagera une enveloppe monétaire de 5.5 millions avec quatre autres compagnies choisies pour bénéficier d'une subvention dans le cadre du « Plan Verre l'innovation d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) ». De plus Tricentris a été sélectionnée parmi les 10 finalistes de la catégorie « Construction and Living » des GreenTec Awards 2017!

SKI BUS : Monsieur le maire annonce qu'il y a un tout nouveau service de navette qui offre un transport aux résidents de la Municipalité vers les stations de ski les Sommets de Morin-Heights et de Saint-Sauveur, tous les vendredis soirs du 13 janvier au 3 mars 2017. Le coût est de 7 \$ pour un aller et retour. Pour les citoyens de Mille-Isles, la navette arrête au coin de la route 329 et du chemin Riddle à 17 h 35 pour embarquer les skieurs et planchistes et retourne à 22 h 30. Les citoyens doivent réserver auprès du service de transport collectif de la MRC.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

DOSSIERS DIVERS : Monsieur le maire fait un survol du dossier de Monsieur Guay contre la Ville de Brownsburg-Chatham et la MRC d'Argenteuil relativement aux terres agricoles.

Il est annoncé que les Municipalités de Mille-Isles et du Canton de Gore ainsi que la MRC d'Argenteuil auront une rencontre avec la direction régionale du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour discuter de la sécurité hivernale de la route 329.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

La directrice-générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois décembre 2016.

7.2 *Dépôt de la Stratégie de Conservation pour la Municipalité de Mille-Isles*

La directrice-générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil la Stratégie de Conservation préparé par la firme « Horizon Multiressource » en 2015.

8. Affaires diverses

8.1 *Acceptation de don : lot 3 206 941 du cadastre du Québec appartenant à Monsieur Lawrence Freedman*

Considérant que la Municipalité doit faire respecter sa réglementation sur le lot 3 206 941 ;

Considérant que sur le lot se situe un bâtiment dangereux portant atteinte à la sécurité ;

Considérant que le propriétaire n'a pas les moyens pour démolir ou rénover le bâtiment et ne peut répondre aux demandes de la Municipalité pour sécuriser le bâtiment ;

Considérant que le lot est situé en bordure d'un milieu humide et que sa superficie totale limite fortement la reconstruction possible ;

Considérant que le propriétaire, Monsieur Lawrence Freedman, ne souhaite plus être propriétaire du lot 3 206 941 du cadastre du Québec ;

Considérant que Monsieur Freedman souhaite faire un don à la Municipalité de son lot afin que la Municipalité devienne propriétaire ;

Considérant que la Municipalité juge opportun d'être propriétaire du lot 3 206 941 afin d'assurer la sécurité des lieux, protéger le milieu humide et minimiser les frais judiciaires du dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

2017-01-006



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

D'APPROUVER la demande et d'accepter ce don de Monsieur Lawrence Freedman de céder à la Municipalité de Mille-Isles le lot 3 206 941 du cadastre du Québec ;

DE MANDATER un notaire pour le transfert de propriété, le tout au frais de la Municipalité ;

DE NOMMER Sarah Channell, Directrice générale et secrétaire trésorière et Michel Boyer, maire, comme signataires des documents légaux à signer ;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-13000-412

ADOPTÉE.

2017-01-007

8.2 *Autorisation pour convertir le régime de retraite à cotisation déterminée des employés en régime de retraite simplifié*

Considérant que le régime de retraite à cotisation déterminée exige l'audit annuel dudit régime ;

Considérant que le régime de retraite simplifié n'exige pas d'audit annuel ;

Considérant que le régime de retraite simplifié n'exige pas de frais annuel et n'altère pas le droit aux rentes des personnes qui y contribuent.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER la conversion du régime de retraite à cotisation déterminée des employés en régime de retraite simplifié ;

D'AUTORISER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents nécessaires ;

D'ACCEPTER les frais uniques de conversion au montant de 605 \$;

D'IMPUTER les frais au poste budgétaire 02-13000-413.

ADOPTÉE.

2017-01-008

8.3 *Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat poussière pour l'année 2017*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017 ;

Considérant que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

matériel ;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu des présents articles et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ ;

Considérant la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire ;

Considérant que cette proposition permet à la Municipalité de réaliser des économies ;

Considérant que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2017 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définis au document d'appel d'offres ;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé ;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants ; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

2017-01-009

8.4 *Approbation de l'avenant n°4 au contrat du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie*

Considérant l'avenant de modifications n°4 déposé dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie ;

Considérant que l'avenant n°4 inclut les modifications suivantes :

- Mécanique :

Plomberie : ajouter les raccords pour une laveuse ; modification des conduits de 1/2 pouces (eau chaude et froide) autour du chauffe-eau pour le réservoir d'expansion et le drain de sûreté du chauffe-eau ;

Ventilation : conserver les conduits de ventilation du sèche-conduit existant et installer un nouveau sèche-conduit ;

- Civil : tranchées drainantes autour du bâtiment ;

- Architecture : crédit pour les travaux de crépissage non réalisés ;

Considérant les recommandations des professionnels mandatés par la Municipalité, qui évalue les travaux et qui approuve les modifications proposées de l'avenant n°4 pour une somme de 5 449.01 \$ taxes en sus.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER l'avenant de modifications n°4 du contrat concernant le projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie pour la somme de 5 449.01 \$ taxes en sus, tel que décrit dans l'avenant de modifications n°4, déposé le 21 décembre 2016 et dûment joint au dossier de ladite construction.

ADOPTÉE.

2017-01-010

8.5 *Autorisation du paiement n°7 à l'entrepreneur général Gilles Malo Inc. pour les travaux effectués dans le cadre du projet d'agrandissement du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne incendie*

Considérant que le conseil a adopté la résolution n° 2016-04-080 afin d'adjuger le contrat de construction pour l'agrandissement et la mise aux normes du bâtiment municipal abritant le garage et la caserne de pompiers à Gilles Malo Inc. pour un montant de 649 415.95 \$ taxes en sus, dans le cadre du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) ;

Considérant l'avenant de modification n°1 au montant de 11 830.64 \$ taxes en sus approuvé par le conseil via la résolution 2016-08-188 ;

Considérant l'avenant de modification n°2 au montant de 16 471.58 \$ taxes en sus approuvé par le conseil via la résolution 2016-09-209 ;

Considérant l'avenant de modification n°3 au montant de 13 132.76 \$ taxes en sus approuvé par le conseil via la résolution 2016-12-308 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

Considérant l'avenant de modification n°4 au montant de 5 449.01 \$ taxes en sus approuvé par le conseil via la résolution 2017-01-009 ;

Considérant la demande et le certificat de paiement n°7 déposé par Gilles Malo Inc. et la firme d'architecte responsable de la coordination du projet, Hébert Zurita Danis Smith.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACCEPTER la facture numéro 13042 telle qu'approuvée par la firme d'architecte responsable de la coordination du projet, Hébert Zurita Danis Smith ;

D'APPLIQUER la retenue de 10 %, soit de 1 356.40 \$ taxes en sus, tel que prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur ;

D'AUTORISER le paiement de la somme de 12 207.61 \$, taxes en sus, à Gilles Malo Inc. pour les travaux effectués en date du 30 novembre 2016 considérant la présentation des quittances partielles et totales requises complétant le certificat de paiement n°7 ;

D'IMPUTER cette dépense au poste 23-03000-722.

ADOPTÉE.

2017-01-011

8.6 *Embauche d'une ressource pour le programme Place aux enfants*

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a adopté une politique de la famille et des aînés ;

Considérant que la Municipalité considère que le groupe d'âge des 0-5 ans fait partie des priorités de la politique et qu'il est important de leur proposer des activités adaptées à leur âge ;

Considérant que le Comité d'Action Local d'Argenteuil rend disponible une subvention pour l'embauche d'une ressource pour proposer des activités pour les 0-5 ans ;

Considérant que la Municipalité du Canton de Gore désire également mettre en place des activités pour ce groupe d'âge.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER madame Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'embauche d'une ressource commune avec la Municipalité du Canton de Gore pour proposer des activités adaptées au groupe d'âge 0-5 ans, à raison d'un dimanche au deux mois ;

ET

DE SIGNER, pour et au nom de la Municipalité, conjointement avec la personne autorisée du Canton de Gore le protocole d'entente avec le Comité d'Action Local d'Argenteuil relatif à la subvention salariale ;

D'IMPUTER les dépenses inhérentes au poste budgétaire



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

02-70120-419.

ADOPTÉE.

2017-01-012

8.7 *Embauche de monsieur Gilbert Desrochers à titre de surveillant de patinoire*

Considérant la résolution 2016-12-318 intitulé « Embauche de surveillants de patinoire pour la saison hivernale 2016-2017 » ;

Considérant que Joshua Lebrun n'est plus disponible à titre de surveillant de patinoire ;

Considérant le besoin d'embaucher un surveillant de patinoire afin d'assurer le service pour la saison hivernale 2016-2017 ;

Considérant la recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'EMBAUCHER, rétroactivement au 25 décembre 2016, monsieur Gilbert Desrochers à titre de surveillant de la patinoire pour la saison hivernale 2016-2017.

Le taux horaire est celui fixé par la Loi sur les normes du travail, soit 10.75 \$/h.

ADOPTÉE.

2017-01-013

8.8 *Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports relative à la qualité du déneigement de la Route 329 sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles*

Considérant que la Municipalité a reçu de nombreuses plaintes concernant le déneigement et l'application d'abrasif sur la Route 329 depuis les deux dernières années ;

Considérant que la qualité du déneigement et de l'épandage d'abrasif de la Route 329 diminue de façon significative à la frontière des Municipalités de Morin-Heights et Mille-Isles jusqu'à la jonction avec la Route 158 à Lachute ;

Considérant que la Route 329 est une artère importante pour les citoyens et les employés de la Municipalité qui doivent prendre cette dernière pour aller au travail et pour accéder à des services qui leur sont essentiels tels que les services médicaux, les services bancaires et les services d'approvisionnement (épicerie, pharmacie, etc.) ;

Considérant que le conseil se préoccupe de la sécurité des usagers de la Route 329 et déplore la condition de la Route en hiver.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017

D'EXGIGER que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) assure les mêmes conditions sécuritaires aux usagers de la Route 329 entre la frontière des Municipalités de Morin-Heights et Mille-Isles jusqu'à la jonction avec la Route 158 à Lachute que celles existantes de Morin-Heights en direction Nord.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée.

10. Levée de la séance

À **20 h 04**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Sarah Channell, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Sarah Channell
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Sarah Channell
Greffière et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée

2017-01-014

